



Réglementation

Bourse à la puériculture et aux jouets

Samedi 21 novembre 2026
Salle Deydier Avon – La Fare les Oliviers

INSCRIPTION

L'inscription des exposants ne sera validée qu'après réception par l'association du bulletin d'inscription accompagné du paiement et de la photocopie de la carte d'identité recto-verso. **Date limite : mercredi 18 novembre 2026.**

ANNULATION

L'annulation par l'exposant de son inscription après le **lundi 16 novembre 2026** autorise l'association à garder la totalité de la somme versée.

DÉROULEMENT DE LA BOURSE

Cette manifestation s'adresse uniquement aux particuliers.

L'accueil des exposants aura lieu à la salle Deydier-Avon, à partir de 7h.

Chaque exposant devra signer une attestation sur l'honneur de non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

L'emplacement réservé d'un exposant absent après 8h pourra être réattribué à un autre exposant. Le paiement restera définitivement acquis par l'association.

Un maximum de 2 tables par exposant pourra être attribué.

L'ouverture au public de la bourse à la puériculture se fera à 8h et se termine à 13h00.

Les exposants s'engagent à recevoir le public sur l'intégralité de la plage horaire, soit de 8h à 13h00.

Les objets exposés appartiennent au vendeur et sont sous son entière responsabilité.

Il est interdit de fumer dans la salle.

Les animaux ne sont pas autorisés à l'intérieur de la salle.

La présentation d'articles sur le devant du stand ne doit pas entraver la circulation des acheteurs au risque de provoquer chutes et blessures.

Buvette et petite restauration sur place.

Date et signature